

MODALITE DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET « ALIMENTATION ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES », EDITION 2009 A LA COLLABORATION AVEC L'ALLEMAGNE

IMPORTANT :

La date de clôture de l'appel à projet de l'ANR « ALIA », édition 2009 est en page 2 du texte de l'appel (document principal). Les propositions seront soumises par les coordinateurs des projets franco-allemands à la DFG et à l'ANR de manière synchrone.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET

La collaboration avec l'Allemagne se fait par l'ouverture de l'AAP national, par conséquent la lecture du texte de l'AAP est indispensable. Les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation du programme national sont applicables aux projets proposés en collaboration France-Allemagne sauf mention contraire ou précisions explicitées dans cette annexe.

1.1. CONTEXTE

L'ANR et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) se sont entendues pour financer des projets de recherche entrant dans le cadre de l'appel à projet d'ALIA.

La collaboration avec des équipes allemandes pouvant être financées par la DFG a pour objectif de renforcer le positionnement des équipes nationales des deux pays à l'échelle internationale et de renforcer la coopération scientifique dans le domaine de la nutrition humaine entre la France et l'Allemagne.

1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs pour la coopération franco-allemande sont identiques à ceux du programme ALIA.

2. AXES THEMATIQUES

La coopération franco-allemande est focalisée sur le domaine de la nutrition humaine. Les projets proposés devront illustrer une des thématiques suivantes s'inscrivant dans l'axe 1 de ALIA à l'exclusion de toute autre :

- Mise au point de modèles animaux pour l'étude de la nutrition humaine (physiologie et sécurité alimentaire).
- De la physiologie à la physiopathologie relative aux effets des régimes alimentaires.
- Rôle médiateur des fonctions intestinales dans le métabolisme induit par les régimes alimentaires.

**AXE THEMATIQUE 1 : RECHERCHE EN ALIMENTATION POUR LE BIEN-ETRE ET LE MIEUX
VIEILLIR DES POPULATIONS**

NB : les textes suivants ont été rédigés en anglais en commun avec la DFG. Afin d'éviter toute erreur de traduction, ils sont conservés dans la langue originale de rédaction.

1.1 : NEW MODELS FOR JOINT RESEARCH IN ANIMAL AND HUMAN NUTRITION

Experimental animals such as rats, guinea pigs and mice have greatly advanced our understanding of many biological processes and serve as models for human metabolism and disease states. However, it is well established that rodents are not in all respects human-like and this applies in particular for metabolic studies and diseases such as those of the cardiovascular system that originate from disturbances of lipid metabolism. With this topic we do encourage scientists to develop new animal models to address challenging scientific questions in human nutrition and nutrition-related disorders. In particular, scientists working in animal nutrition are encouraged to apply their knowledge base and expertise in animal physiology and experimentation to studies relevant to human nutrition.

1.2 : FROM PHYSIOLOGY TO THE PATHOPHYSIOLOGY OF DIET-INDUCED DISEASES

The objective of this topic is to define on a molecular basis strategies to optimize human health by reducing the risk or delaying the onset of diet-related diseases. With this call we ask scientists to use state of the art technologies to better define the interaction between the diet and individual dietary constituents in the genesis of the life-style dependent diseases and for improving disease prevention strategies. This may particularly relate to dietary effects on immune functions, metabolic disorders or brain function. Most diet-related chronic diseases are associated with low-grade chronic inflammation and a dysregulated immune response. It therefore seems rewarding to investigate the relation between diet and systemic inflammation, especially with regard to the metabolic disorders, i.e. in the context of obesity and metabolic syndrome, hyperinsulinemia, hypertension, hyperlipidemia, type 2-diabetes, atherosclerosis, cardiovascular diseases and cancer. A better understanding of the metabolic, regulatory and inflammatory pathways underlying the disease initiation and progression is needed.

1.3 CONNECTING DIET AND METABOLIC CONTROL AT THE INTESTINAL LEVEL

The gastrointestinal tract is the side where the organism comes in contact with its food first. The organ acts as a highly selective barrier and communication organ between the nutritional environment and the host's metabolism. As a unique organ feature, the gut possesses a metagenomic ecosystem represented by the microflora. Foods with their particular composition challenge the organ constantly and signals derived from this interaction are transmitted by neuronal and hormonal networks to peripheral tissues (pancreas, liver, muscle, fat and brain) and this communication is part of nutrient and energy homeostasis but also of immunological control. The goal of the proposed research is to assess

the gut response to diet at the level of its sensing and nutrient transport functions and to define the role of the microflora in metabolic health and immune responses.

3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

Les projets seront évalués au même titre et suivant les mêmes critères que les autres projets soumis à l'appel à projet d'ALIA. En outre les critères d'évaluation spécifiques pour la coopération internationale seront appliqués à savoir, la valeur ajoutée de la coopération internationale et l'équilibre du partenariat.

Les projets proposés au financement de l'ANR et de la DFG sont sélectionnés par leurs comités nationaux, les comités d'évaluation et de pilotage pour l'ANR, et le Fachkollegium pour la DFG. L'ANR et la DFG se tiennent informées des décisions prises :

- Les projets éligibles seront évalués conformément aux procédures de l'ANR, les représentants de la DFG seront invités à assister au comité d'évaluation.
- Les résultats et les éléments de l'évaluation seront transmis à la DFG qui réalisera son évaluation.
- A la suite des propositions faites par le comité de pilotage, l'ANR et le DFG décideront des financements.

3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

- Les règles de recevabilité sont identiques à celles des projets strictement nationaux, à savoir, les **dossiers** sous forme électronique (documents de soumission A et B) doivent être soumis **dans les délais, au format demandé, et complets**.
- Les projets franco-allemands devront inclure au moins un partenaire français et au moins un partenaire allemand.
- Les mêmes propositions devront être soumises par les coordinateurs des projets franco-allemands à la DFG de manière synchrone. La soumission dans un seul des deux pays rendra le projet irrecevable.
- **Les tableaux récapitulatifs des budgets devront faire apparaître les budget du(es) partenaire(s) français ET du(es) partenaire(s) allemand(s).**

3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les partenaires français devront respecter les critères d'éligibilité de l'appel à projets du programme ALIA, à l'exception du critère « Type de recherche » qui est modifié comme suit :

Type de recherche : cet appel à projets est ouvert :

- à des projets de Recherche fondamentale ,
- à des projets de Recherche industrielle.

- Les projets proposés devront traiter des thèmes proposés dans cette annexe à l'exclusion de tout autre.
- Les partenaires allemands devront respecter les critères d'éligibilité du **Normalverfahren** de la DFG.

3.3. CRITERES D'ÉVALUATION

Afin de vérifier la valeur ajoutée et l'effet structurant de la coopération franco-allemande, quelques questions sont ajoutées dans les grilles d'évaluation. Elles concernent les critères suivants :

- 1) Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets
 - adéquation entre le projet et les thèmes de recherche proposés dans cet appel
- 2) Qualité scientifique et technique
 - Répartition équilibrée des activités de recherche
- 3) Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination
 - Interdépendance des activités de recherches proposées dans le projet
- 4) Impact global du projet
 - Non modifié
- 5) Qualité du consortium
 - Effet structurant du projet et équilibre des contributions financières
- 6) Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet
 - Equilibre des contributions financières au regard des activités scientifiques

De plus, certains critères spécifiques concernant les équipes allemandes seront ajoutés pour la DFG (voir la grille d'évaluation) et ce, afin d'alléger la procédure d'évaluation par la DFG.

3.4. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Il est particulièrement important que le projet soumis à l'ANR intègre aussi bien la contribution des équipes françaises que des équipes allemandes. Il est attendu suffisamment d'informations (texte descriptif, tableaux récapitulatifs du budget et de ressources,...) permettant d'évaluer correctement les contributions respectives en terme d'apport scientifique, de ressources et de demande financière de chaque partenaire.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS

Outre les recommandations du texte de l'appel à projet, les partenaires veilleront à un équilibre entre les contributions scientifiques de chaque pays.

Les équipes de chaque nationalité devront désigner un responsable scientifique.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Outre les recommandations du texte de l'appel à projet, les partenaires veilleront à un équilibre entre les demandes de contributions.

Les partenaires français et allemands candidats prépareront un dossier scientifique commun en anglais qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à la DFG. En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme ALIA, il est rappelé de renseigner les paragraphes 1.6 et 1.7 du dossier scientifique :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives des partenaires français et allemands en personne mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les partenaires de chaque pays.
- Veiller à souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet.
- Veiller à l'équilibre des contributions de partenaires de chaque pays (scientifique, main d'œuvre, équipement).
- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale.
- Présenter synthétiquement les partenaires français et allemands pour montrer la pertinence du choix du laboratoire pour mener à bien le projet.
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques des partenaires français et allemands.
- Dans le cas où l'un des partenaires bénéficie déjà d'un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LANGUE DE REDACTION

Les projets internationaux seront soumis en Anglais.

POUR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES ETRANGERS

Au contraire de l'ANR, la DFG ne peut financer aucun partenaire industriel, par conséquent, le financement d'une participation industrielle dans une proposition conjointe ANR-DFG ne pourra être réalisée que par l'ANR et en accord avec les règles de l'appel à projets ALIA Edition 2009.

La DFG demande pour les partenaires allemands des projets franco-allemands une candidature complète en accord avec le "Merkblatt für Anträge auf Sachbeihilfe".

Les informations concernant les modalités de soumission à la DFG sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.dfg.de/forschungsfoerderung/formulare/download/1_02e.pdf

Pour plus d'information concernant les démarches pour les partenaires allemands, consulter directement

Dr. Georg Munz
Georg.Munz@dfg.de
 +49 (228) 885-2243

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation -l'ANR et la DFG- financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire, une participation à un colloque mi parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Les dispositions générales de financement applicables aux équipes françaises sont celles du texte de l'appel à projet de l'ANR.

L'ANR et la DFG ne peuvent financer respectivement que les équipes nationales et en accord avec les règlements financiers de chacune des agences.

4.1. ACCORDS DE CONSORTIUM

L'accord de consortium est **obligatoire** pour les projets de coopération internationale.

4.2. POLES DE COMPETITIVITE

Les dispositions générales concernant les pôles de compétitivité sont celles du texte de l'appel à projet de l'ANR.

4.3. AUTRES DISPOSITIONS

Les « autres dispositions » mentionnées dans le texte de l'appel à projets de l'ANR sont applicables dans le cadre de projet internationaux.

Au cas où l'évaluation d'une proposition se révélera positive pour une seule des deux agences, l'agence concernée se réserve la possibilité de financer les activités scientifiques concernant le(s) partenaire(s) de sa nationalité sous réserve que ces activités puissent être réalisées en intégralité et indépendamment de l'autre partie, et que, dans le cas de l'ANR, les critères d'éligibilité et de recevabilité du présent appel à projets soient respectés.